

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D6 2021

Séance du 28.01.2021 - Convocation du 21.01.2021

Compte rendu affiché le 4 février 2021 Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Vincent ALAMERCERY

Présents: Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent

> ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN. Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick

> > www.mairie-neuvillesursaone.fr

accueil@mairie-neuvillesursaone.fr

RACHAS.

Edith ORESTA par Vincent ALAMERCERY; Roger PEDOJA par

Anne MOREL.

Absents représentés

Nombre de conseillers		
En exercice	29	
Présents	26	
Votants	28	
Exprimés	28	

Objet: Attribution de subvention à CDC Habitat Social

Le bailleur social CDC Habitat Social a été retenu pour la réalisation de la part sociale d'un programme de logements en cours sur la Commune, porté par le promoteur SAGEC.

Conformément aux objectifs de mixité sociale fixés par la loi SRU, 25 % de la surface utile doit être consacrée à des logements sociaux.

Le promoteur SAGEC réalise un immeuble de 40 logements, dont 11 sociaux, 10-12 rue Rey Loras.

Le détail des logements sociaux est le suivant :

Type de logement	Surface habitable (en m²)	Financement
T3	73,37	PLAI
T2	44,65	PLUS
T3	70,38	PLUS
T3	67,60	PLUS
T1	31,59	PLUS
T3	60,05	PLAI
T2	41,15	PLAI
T2	40,63	PLAI
T2	47,5	PLUS
T3	61,45	PLUS
T2	51,52	PLUS
TOTAL	589,89	

Conformément au cadre de financement du logement social préconisé par la Métropole (délibération du Grand Lyon du 13 novembre 2006), la subvention sollicitée auprès de la Commune s'élève à 35 €/m² de surface habitable pour les logements financés en PLUS ou PLAI, soit 20 646€, pour un coût global d'opération de 1 652 138 €.

Téléphone: 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

L'opération bénéficiera par ailleurs de subventions de l'État et de la Métropole de Lyon, sollicitées à hauteur de 173 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à CDC Habitat Social une subvention de 20 646 € comme participation au financement de cette opération, qui sera versée à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal,

- OUÏ l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU le Code de l'Urbanisme.
- VU la délibération n° 2006-3700 du Conseil Communautaire du Grand Lyon,
- VU le plan local de l'urbanisme et de l'habitat de la Métropole de Lyon,
- CONSIDÉRANT que le soutien à la production de logements abordables sur la commune rejoint l'intérêt public local,
- ATTRIBUE une subvention de 20 646 € à la société CDC Habitat Social, pour la production de 7 PLUS et 4 PLAI au numéro 10-12 de la rue Rey Loras,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 28 janvier 2021 **Le Maire,**

Le Maire, Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/02/2021
- Publication ou affichage le 2/02/2021

Eric BELLOT, Maire



